Si on les prive de cette cérémonie, les Associés attacheront moins d'importance à leur admission et le souvenir en sera moins vivace et plus vite effacé, surtout s'il s'agit des enfants. (Voir le manuel, p. 46.)

5.— LA LIGUE DES HOMMES.

La Ligue des Hommes n'est qu'une forme spéciale de l'Apostolat de la Prière ; pour l'établir, le Diplôme d'agrégation à l'Apostolat suffit,

Elle propose à ses Associés le premier et le deuxième Degrés de l'Apostolat, c'est-à-dire l'offrande quotidienne au Sacré-Cœur et à MARIE ; elle leur demande en outre trois *promesses* spéciales, à savoir : 1° de communier quatre fois l'an, aux jours désignés par le Directeur ; 2° de ne pas blasphémer, d'empêcher, autant que possible, et de réparer le blasphème ; 3° de combattre le fléau de l'intempérance en s'abstenant d'aller boire aux cabarets.

Elle leur donne de plus une organisation spéciale que l'on trouvera expliquée dans le manuel de l'Apostolat et dans le Livret des constitutions de la Ligue.

5.— LA PETITE LIGUE DES CADETS DU SACRÉ-CŒUR.

La Petite Ligue est une forme spéciale de l'Apostolat de la Prière pour les jeunes garçons depuis leur première communion jusqu'à l'âge de 16 ans. Pour l'établir, le diplôme d'agrégation de la paroisse suffit.

Préserver les jeunes garçons des dangers auxquels ils sont exposés, surtout à la sortie de l'école ; les conserver dans la ferveur de leur première communion